

Le droit international peut-il sauver les océans ?

Alors qu'un traité international visant à renforcer la protection des océans vient d'être négocié à New York, Pascale Ricard, spécialiste du droit international de l'environnement et de la mer, revient sur les réglementations en vigueur et sur la difficulté, à travers le cas de la pollution plastique, de les mettre en œuvre.



Après près de vingt ans de discussions, dont quatre années de négociations formelles, les États membres de l'ONU se sont enfin mis d'accord, le 4 mars dernier à New York, sur un

traité international visant à renforcer la protection des océans. Pourquoi est-il salué comme un tournant décisif par les ONG ?

Pascale Ricard. Cet accord vise à améliorer la protection de la biodiversité des zones maritimes internationales, aussi bien la haute mer que la zone internationale des fonds marins situées delà de 200 milles nautiques (370,4 km) des côtes. Elles représentent 64 % de la surface des océans, soit presque la moitié de celle de la Terre. Le texte doit encore être formellement adopté après une validation juridique mais son contenu ne pourra plus être modifié de manière significative.

LIRE L'ARTICLE EN FRANCAIS